

4ème Journée Santé de l'URCS du 6 décembre 2013
de 9h à 16h30 au Nouveau Siècle à Lille, rue Mendès France

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard **pour le mardi 3 décembre 2013**

Dans la limite des places disponibles (votre inscription vous sera confirmée par retour de mail)

Nom :Prénom :

Structure :

Fonction :

Adresse :

Tél : Mail :

Participera le matin : l'après-midi :

Choix pour l'atelier de l'après-midi : Atelier N°1 N°2 N°3 N°4 N°5

Déjeunera sur place (10 €) : Oui Non (Règlement sur place par espèces ou par chèque à l'ordre de l'URCS)

Retour du Bulletin

Par courrier : **Union Régionale des Centres Sociaux, Centre Vauban, 199-201 Rue Colbert, 59 000 Lille**
à l'attention de Mme Farzana Paraouty

Par mail : **urcs.59.62@nordnet.fr**

Par fax : 03 20 79 98 79

En cas de désistement de dernière minute après inscription, merci de prévenir le secrétariat de l'URCS par téléphone (03 20 79 98 70), mail ou fax, au plus tard le 3 décembre 2013.

Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé et devra être réglé dans les plus brefs délais.

4ème Journée Santé de l'URCS du 6 décembre 2013
de 9h à 16h30 au Nouveau Siècle à Lille, rue Mendès France

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard **pour le mardi 3 décembre 2013**

Dans la limite des places disponibles (votre inscription vous sera confirmée par retour de mail)

Nom :Prénom :

Structure :

Fonction :

Adresse :

Tél : Mail :

Participera le matin : l'après-midi :

Choix pour l'atelier de l'après-midi : Atelier N°1 N°2 N°3 N°4 N°5

Déjeunera sur place (10 €) : Oui Non (Règlement sur place par espèces ou par chèque à l'ordre de l'URCS)

Retour du Bulletin

Par courrier : **Union Régionale des Centres Sociaux, Centre Vauban, 199-201 Rue Colbert, 59 000 Lille**
à l'attention de Mme Farzana Paraouty

Par mail : **urcs.59.62@nordnet.fr**

Par fax : 03 20 79 98 79

En cas de désistement de dernière minute après inscription, merci de prévenir le secrétariat de l'URCS par téléphone (03 20 79 98 70), mail ou fax, au plus tard le 3 décembre 2013.

Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé et devra être réglé dans les plus brefs délais.